

GARANTIES 2023

KITS PISCINES

AZTECK

AZTECK



Toutes les dimensions et/ou capacités de nos bassins sont données à titre purement indicatif, celles-ci pouvant varier en fonction des diverses tolérances nécessaires à la fabrication et en fonction de la pose.

Soucieux de la qualité de nos produits, nous nous réservons le droit de modifier sans préavis les caractéristiques de nos modèles. La garantie délivrée est accordée aux seuls clients de CF Group France.

La garantie prend effet à partir du jour de la livraison du bassin à l'acquéreur qui devient de ce fait propriétaire. Toutefois, cette garantie est suspendue en cas de non-paiement aux échéances convenues. Cette suspension ne peut avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

Le bassin est garanti contre tous vices de fabrication ou de matière pouvant nuire aux qualités de sécurité dans les limites du respect des conditions d'implantation, d'installation, d'utilisation, d'entretien et de sécurité spécifiées sur la notice d'installation fournie avec chaque bassin, et ce dans les conditions suivantes :

- **Le module « composite »** : il s'agit de l'habillage de la paroi du bassin réalisé en élément « composite ».

Pour ce module, la garantie dans le cadre d'une installation conforme, d'une condition d'utilisation normale et d'un entretien périodique (voir notice), porte exclusivement sur la dégradation du produit dans les cas suivants : pourriture, champignons, attaques d'insectes. Elle ne s'applique pas à la tenue de la couleur de l'élément composite. Il s'agit d'un matériau naturel, la couleur des parements composite évolue pendant les premiers mois et légèrement dans le temps, ce phénomène est normal.

Garantie de 10 ans, sous les conditions dégressives suivantes :

Pendant les 5 premières années = 100 % à la charge du fabricant, de la 6^{ème} année à la 10^{ème} année = 50 % à la charge du fabricant.

- **Le module « paroi métallique »** : il s'agit de l'ossature et structure métalliques qui constituent le bassin.

Pour ce module, l'ossature et structure (montants, panneaux métalliques) sont garantis contre la « perforation » par la rouille dans le cadre d'une installation conforme, d'une utilisation

normale et d'un entretien périodique (voir notice).

Garantie de 10 ans, sous les conditions dégressives suivantes :

Pendant les 3 premières années = 100 % à la charge du fabricant

Pendant la 4^{ème} année = 70 % à la charge du fabricant

Pendant la 5^{ème} année = 60 % à la charge du fabricant

Pendant la 6^{ème} année = 50 % à la charge du fabricant

Pendant la 7^{ème} année = 40 % à la charge du fabricant

Pendant la 8^{ème} année = 30 % à la charge du fabricant

Pendant la 9^{ème} année = 20 % à la charge du fabricant

Pendant la 10^{ème} année = 10 % à la charge du fabricant.

- **Le module « liner »** : il s'agit de la membrane (liner) qui permet d'assurer l'étanchéité du bassin. Pour ce module, la garantie sur l'étanchéité et sur les soudures est de 10 ans dégressifs selon un taux de dégressivité de 10 % par an dans les conditions normales d'utilisation jusqu'à 28 °C et définies par la Norme NF T 54-802. Au-delà, les risques de décoloration et de plis liés à l'augmentation d'activité du chlore, l'augmentation de l'absorption d'eau et de condensation derrière le liner, s'amplifient.

Les accrocs, trous, déchirures, taches, plis, la tenue des coloris et des impressions ainsi que le blanchissement ne sont pas couverts par la garantie (cf. page 578).

- **Le module « autres éléments et accessoires »** : il s'agit de tous les autres éléments constitutifs de la piscine non cités dans les paragraphes ci-dessus. Les autres « éléments et accessoires » sont notamment constitués de tous les accessoires, périphériques tels que filtration, échelle, skimmer, buse, etc. La garantie s'applique hors pièces d'usure et uniquement dans le cadre d'une utilisation normale selon la définition et les prescriptions du fabricant.

Temps de garantie :

- Pompe de filtration : 2 ans
- Skimmer/buse/filtre : 2 ans
- Projecteurs led : 2 ans
- Pièces à sceller : 2 ans
- Échelle : 2 ans.

- **Le bassin Azteck n'est pas compatible avec un électrolyseur de sel.**

COUVERTURE EQUINOX POUR KITS PISCINES AZTECK

CF Group France garantit sa couverture 4 saisons Equinox :

Toile : 3 ans pleins

Axe d'enroulement : 2 ans

Corde + cliquet : 3 ans

Pompe vide-cave : 2 ans.

La garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses (dans les conditions normales d'utilisation), elle ne comprend ni les frais de montage et remontage, ni de dommages et intérêts.

La responsabilité de CF Group France ne peut être engagée dans les accidents corporels, de dommages matériels ou de manque à gagner (pénalités). Aucune indemnisation ne peut être réclamée pour quelle que cause que ce soit.

Sont exclus de la garantie:

- Détériorations dues au transport
- Montages ou installations défectueux ou non conformes à notre notice
- Modifications apportées sur le matériel sans le consentement du constructeur
- Trous, accrocs et déchirures
- Tenue des coloris.

La couverture 4 saisons Equinox ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou adultes responsables qui demeurent le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.

Enrouleurs :

La manivelle et le volant sont garantis 2 ans dans les conditions normales d'utilisation.